



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2026

Date de convocation : 09/07/2026

Date d'affichage : 09/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Alain NOEL, Martine BUISSON, Alain DEHAIS, Priscille CLEMENT, Gilles BIMONT, Fabrice LANGEVIN, Fanie EVRARD, Yann TROTEL, Romain OSVALT, Gilles LECLERC, Dominique DARBON

Etaient Absents : Pascal CAILLY a donné pouvoir à Ronald SAHUT
Candice BILLIER a donné pouvoir à Fanie EVRARD
Anne-Marie ARTUR a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Florence COSSARD
Stéphanie LEVILLAIN

Mr Alain NOEL a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	14
Pouvoirs	3
Votants	17

OBJET :

**RÉVISION LOYER LOCAL KINÉ-OSTÉOPATHE
ESPACE DES SAULNIERS**

Conformément au contrat de bail, il est nécessaire de réviser le loyer du local Kiné - Ostéopathe situé Espace des Saulniers.

Monsieur le Maire propose, comme cela est prévu dans le bail, une variation du montant du loyer correspondant à l'indice du coût de la construction connu à la date anniversaire du bail (1^{er} juillet), soit du 1^{er} Trimestre de l'année, comparé à l'indice du même trimestre de l'année précédente.

Pour la 2^{ème} année consécutive, le loyer est en légère baisse (614€ à 591 € en 2025)

Le loyer passerait de 591,00 € à 573,93 €, arrondi à 573,00 € soit une baisse de 3,05 %.

Le montant des charges est actuellement de 25,00 €.

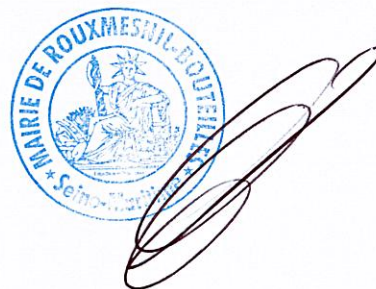
A cet effet, et au vu des nouveaux éléments de taxe foncière reçus suite à notre déclaration des biens immobiliers, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de valider le nouveau montant des charges de l'ensemble des locataires de l'espace des Saulniers lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'appliquer la baisse équivalente à 3,05 % et d'arrêter le loyer du local à 573,00 € par mois
- D'appliquer cette décision sur le loyer correspondant à la date anniversaire

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,
P. LEGOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20260720-75-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 27/07/2026